Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Association

ROBIN DU BOIS

Tenue à la salle La Porte Ouverte – 42520 ROISEY

le 13 janvier 2024 à 14h00

La présidence de la séance est assurée par Mme Julie FAURE-LAURENT
Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Marie NOWAK

La Présidente ouvre la séance à 14h15 avec une présentation rapide de l'équipe 2023 :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

La Présidente rappelle que la présente assemblée sera divisée en 2 parties :

Partie 1
Seul(e)s les adhérent(e)s à jour pour l'année civile 2023 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie.

1. Présentation et vote du rapport moral 2023
2. Présentation et vote du rapport financier 2023
3. Présentation et vote de la nouvelle domiciliation de l'association
4. Questions diverses

Pause
Adhésions 2024 si besoin

Partie 2
Seul(e)s les adhérent(e)s à jour pour l'année civile 2024 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie

5. Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association
6. Rappel des membres arrivés en fin de mandat des organes de direction de l'association
7. Présentation des candidatures et Vote pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration
8. Pause pour l'élection du Bureau par le Conseil d'Administration
9. Présentation du nouveau Bureau 2024
10. Présentation et vote du Budget 2024
11. Perspectives 2024
12. Questions diverses

- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2023 : **60 soit** un quorum à atteindre de (d'après les statuts 2/3 des membres doivent être présents ou donner pouvoir) : **40**
- Nombre d'adhérents présents ensalle : **10**
- Nombre d'adhérents ayant donné procuration : **31**

➔ Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le Quorum étant atteint, la Présidente commence la présentation.

➔ La question est évoquée de revoir le quorum à la baisse pour faciliter l'organisation de l'AGO.

Cela nécessiterait une modification des statuts avec une incertitude sur la conservation de la reconnaissance de l'intérêt général pour ROBIN du BOIS (indispensable pour obtenir un financement de la part des mécènes).

Résolutions de la Partie 1 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2023

La Présidente ouvre la séance « Partie 1 » à 14h30.

1. Présentation et vote du rapport moral 2023

La Présidente expose les principaux faits marquants et réalisations depuis la dernière Assemblée Générale Ordinaire qui avait eu lieu en février 2023.

Sur le plan institutionnel :

- Aucun changement n'a remis en cause la reconnaissance d'Intérêt Général (obtenue au premier semestre 2020. Pour rappel, l'application des changements de statuts décidés lors de précédentes Assemblées Générales a été reportée ''sine die'' (jusqu'à nouvel ordre).
- Vigilance à avoir pour le changement de domiciliation et pour le changement de règle du quorum qui avait été évoqués
- Le partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat s'est renforcé encore cette année avec l'arrivée de Daniela et sa collaboration avec Adam – le chargé de mission Foret et changement climatique du PNR : élaboration du contrat d'ORE sur la parcelle acquise sur La Versanne. Prêt et mise à disposition de la boite à foret
- Le PNR nous a également invité à participer à l'élaboration du projet de territoire pour la période 2026 – 2041 : participation à des ateliers « Forêt et Stratégies d'adaptation climatique »
- Mise en place d'une Convention ENS Hêtraies du Pilat (DEPARTEMENT DE LA LOIRE AVEC SUBVENTION) sur la parcelle de La Versanne (dans un but de conservation et de valorisation de ce type de peuplement dans le paysage du massif, installation d'un îlot de sénescence : évolution naturelle de l'écosystème « hêtraie » pour observation de la résilience de ce peuplement face au dérèglement climatique, en comparaison avec le second site de hêtraie où il y aura une petite coupe d'éclaircie pour renouvellement assisté du peuplement présent.)

- Saint Chamond : visite de diagnostic d'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) avec le PNR du Pilat
- Visite d'une hêtraie avec le CRPF, à La Versanne (octobre)
- Mai 2023, adhésion au GSMP : Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat (600 propriétaires fonciers, 8000 ha de forêts dans le massif du Pilat).

Sur le plan social :

- **SALARIAT DE DANIELA FIGUEIREDO COLACO :** nous en avions parlé lors de la dernière AGO et nous y sommes arrivés ! Nous avons engagé en CDD de 20 heures par semaine, pendant 6 mois puis renouvelé le contrat pendant 4 mois, notre Community manager Daniela. Son CDD prendra fin soit le 03 février 2023 ➔ des points forts et des points faibles ont été notés = une association en structuration !

- A la mi-octobre 2023, des **commissions** ont été créées, leur fonctionnement devra être précisé pour que leur mise en place soit opérationnelle, notamment certaines devront être regroupées, d'autres pourvues par des adhérents qui souhaiteraient s'investir activement.
  Les commissions sont des groupes de travail qui nécessitent un référent en lien avec le Bureau et en accord avec les orientations votées avec le Conseil d'Administration. Il faut définir leur degré d'autonomie pour les prises de décisions et les actions.
  L'une d'entre elles, la commission **« Prospectives et Foncier »** s'est déjà mise en place, elle est en cours de structuration. Un document explicitant ses objectifs et ses méthodes a été rédigé. Son objectif : contacter des propriétaires fonciers et de trouver de nouveaux moyens pour lutter contre les coupes rases abusives. Rappelons qu'environ 80% des forêts du Pilat sont privées avec une superficie moyenne de 3,5 hectares.

Sur le plan de la communication :

Un grand merci à l'investissement de notre salariée – DANIELA ainsi qu'à toutes les personnes qui ont tenu des stands cette année !

ANIMATIONS : cf. diaporama

⇨ Forum des associations à Véranne (mai), Fête du livre à Roisey (Septembre), Festival Groseilles et Ciboulettes à Saint-Chamond (septembre). Vent de bio à Pélussin (octobre), Salon Tatou Juste à Saint-Etienne (Novembre).

⇨ Daniela a effectué la mise à jour du flyer.

⇨ *Question* : comment être informé des évènements à venir de l'association ? réponse : consulter l'agenda en ligne sur le site ou consulter sur Facebook, le groupe privé ROBIN du BOIS. La newsletter également qui sollicite régulièrement la participation d'adhérents.

⇨ Les stands ROBIN du BOIS lors des nombreux évènements communaux organisés dans le Pilat ou alentour, ont été tenus par des bénévoles et parfois par Daniela. La boite à forêts prêtée par le PNR du Pilat est un support appréciable pour expliquer la gestion alternative à la gestion industrielle des forêts.

⇨ Outre les évènements présentés dans le diaporama, des bénévoles ont tenu un stand au marché local pas banal de Pélussin (en plus de Vent de Bio à Pélussin) et également à la médiathèque de

Pélussin (avec notamment Fibois42 et la MFR).

⇨ 1ere participation à l'événement national « La nuit des forêts » (qui peut aussi avoir lieu dans la journée). Une subvention a été attribuée pour couvrir les frais d'organisation. ROBIN du BOIS a organisé une journée d'animation sur la parcelle de Véranne Le Mantel. Evénement relaté sur le journal local et communication nationale sur le site « La nuit des Forêts »

- Animation avec des artistes proches de la nature - En matinée visite commentée sur le terrain par notre expert forestier et notre secrétaire, pour une trentaine de collaborateurs d'une entreprise mécène ➔ à voir pour une nouvelle édition en 2024

SITE WEB :

Le site internet https://robindubois.org/ a été retravaillé en 2022 : une présentation vidéo de Rémi Veillerot qui est en charge de la gestion du site internet (en prestation de service) est disponible via le lien :

https://drive.google.com/file/d/1dU3VdQ36-HCWu1In4mkiFPKGVkLBkbeV/view?usp=sharing

Au niveau des réseaux sociaux :

Un grand merci à notre salariée pour son investissement sur l'année 2023.

- Gain de 52 abonnés à la page publique Facebook (avec un total de 1698 personnes qui suivent la page) **Groupe (privé) 71 membres / 118 publications / 43 commentaires / 181 réactions**
- Audience Instagram de 151 abonnés (plus récent)
- 7 numéros de la newsletter en 2023 pour 339 abonné.e.s mai, juin, juillet, aout, septembre, octobre, fin d'année

Sur le plan des subventions :

- L'achat de la parcelle de Veranne a permis de solder la subvention de la Région qui était de 38 000 euros et donc de débloquer l'ensemble du montant en 2023.
- Subvention du Département pour ENS HETRAIS = 406 euros qui vont être versés en 2024

Sur le plan du mécénat :

- L'équipe mécénat est composée de deux personnes – **Marie NOWAK et Denis BRUNETON – un grand merci à eux.**
- Les activités de ce groupe ont permis à ROBIN du BOIS d'être accompagné dans la durée par des mécènes déjà engagés en 2021-2022 et de trouver de nouveaux mécènes qui soutiennent notre association.
- Les succès du groupe mécénat, ainsi que les interventions de quelques-uns de nos adhérents auprès de leur entreprise ou auprès d'un organisme ont permis d'obtenir près de **61 500 € de donation**
- *Votre entreprise est potentiellement intéressée par les activités de notre association ROBIN du BOIS, n'hésitez pas à contacter l'équipe mécénat pour que nous puissions communiquer au sein de votre entreprise. Un adhérent nous a introduits dans son entreprise avec succès.*

- Liste des mécènes à retrouver sur le site internet : https://robindubois.org/soutiens
- La plateforme « Vendredi » permet d'organiser du mécénat de compétences : elle met en relation les associations et les salariées-és des entreprises partenaires. Ainsi par ce biais, RDB a permis à Daniela de bénéficier de 2 demi-journée de formation pour l'utilisation du logiciel Excel : le salarié volontaire s'est déplacé au bureau RDB sur ses heures de travail, rémunérées par son entreprise.

Sur le plan des adhésions :

- Sociétés bienfaitrices : à nouveau 0 en 2023
- Membres bienfaiteurs : 1 en 2023
- Membres actifs : 10 en 2019 (dont 6 membres fondateurs), 34 (dont 6 membres fondateurs) en 2020, 158 adhérents en 2021 pour finir l'année 2022 avec **219 adhérents** (dont 6 membres fondateurs).
- En 2023, RDB compte 60 adhérents : ce chiffre en baisse peut s'expliquer par le fait que la démarche d'adhésion en ligne en plusieurs étapes ait rendu difficile voire impossible la validation des adhésions. : un tuto a été réalisé pour remédier à ce souci.
- Les adhésions sont effectuées en ligne sur le site, ce qui est un gain de temps considérable par rapport aux débuts de l'association.
- Le montant de l'adhésion était de 20€, puis il y a eu un montant libre pour que la somme à payer ne soit pas rédhibitoire. Cependant cela demandait un travail de comptabilité excessivement long. Finalement, l'adhésion est devenue gratuite avec la possibilité d'effectuer un don de manière indépendante.
- Le nombre d'adhérents était de 219 fin 2022.Cependant bien que les adhérents approuvent le projet de ROBIN du BOIS, ils n'effectuent pas la démarche de renouvellement d'adhésion. Comme celle-ci est gratuite, elles seront renouvelées automatiquement avec un mail envoyé en amont pour informer l'adhérent.

Au niveau du projet ''Forêt du Pilat – 100 hectares'' :
RAPPEL :

- Achat de 2,1 ha (Véranne – Le Mantel) réalisé le 30/08/2021
- Achat de 5 ha (La Versanne) réalisé le 17/01/2022

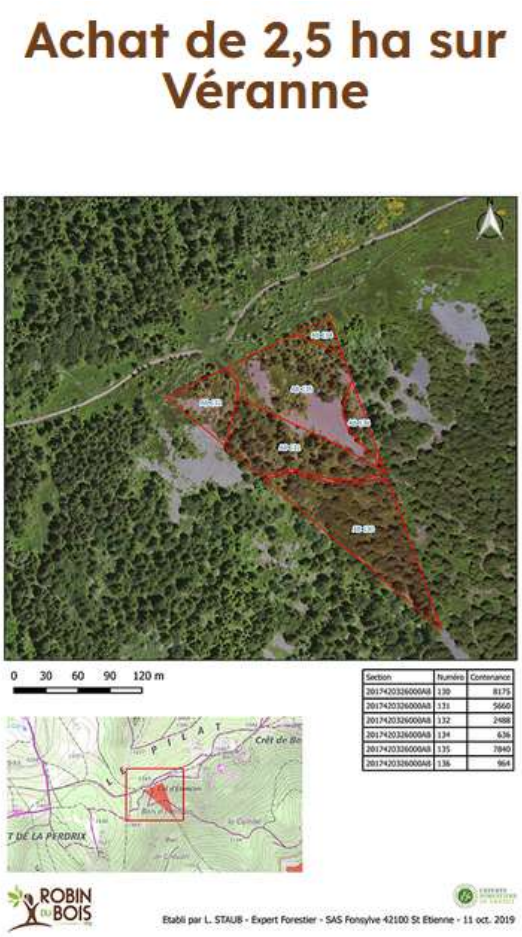

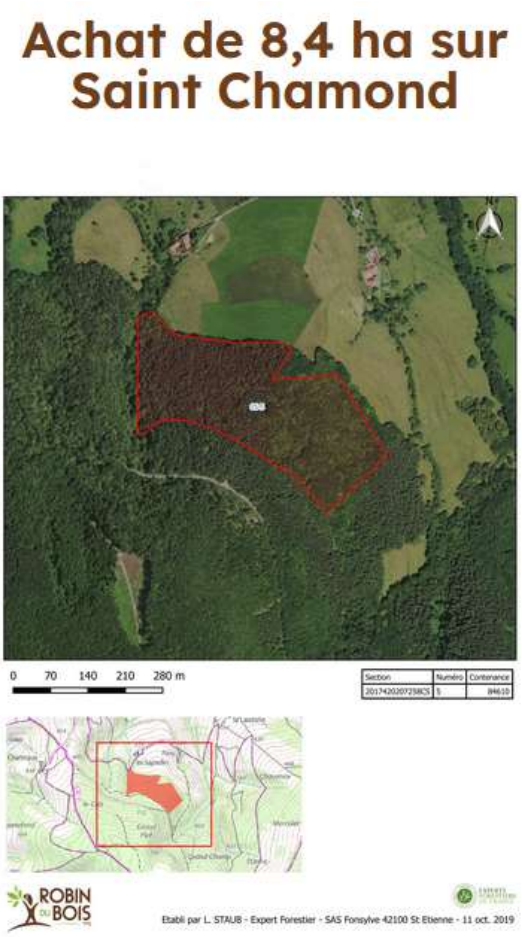

⇨ Soit un total de 18 hectares – il a été décidé en 2023 de ne pas chercher à acheter forcément plus de parcelles – besoin de structurer l'équipe RDB, de monter en compétence sur la gestion des chantiers et besoin de financement !

- La subvention de 50 000 euros du Crédit mutuel obtenue sur la fin 2023 est prévue pour organiser les chantiers + achats de foncier : à voir en 2024/2025 selon les opportunités.
- L'achat de parcelles n'est pas le seul moyen d'action : nous pourrons aussi accompagner les propriétaires de forêts, adhérant à notre démarche et volontaires, en leur proposant une assistance pour la mise en place des contrats d'ORE ou en les associant à nos Plans Simples de Gestion.
- Ainsi, les hectares concernés rentreront dans notre bilan d'action : nombre d'hectares ayant adopté une gestion durable en préservant la biodiversité avec mise en place de contrats d'ORE. Et c'est bien l'objectif de notre association et de notre projet !

- Remarque : dans le Morvan, le groupement des Chats Sauvages achète de petites parcelles pour bénéficier au maximum du droit de préemption sur les parcelles avoisinantes. Cependant ROBIN du BOIS se porte acquéreur de parcelles d'au moins 5 hectares pour éviter de multiplier les actes notariés.

<u>Travaux forestiers sur l'une des parcelles de Véranne :</u>

- Travaux forestiers : Lionel Staub Expert forestier a démissionné de son poste au CA et nous avons signé un contrat avec son entreprise pour qu'il effectue la gestion des parcelles de ROBIN du BOIS selon des méthodes artisanales respectueuses de la forêt et de la biodiversité. Ce qui assure un travail correct, dans le respect de la législation il s'occupe des prestations des artisans, il connaît

le marché, ainsi nous bénéficions de son expertise pour les travaux forestiers.

- Accompagnement de l'association dans un premier temps pour le Bois du Mantel - Veranne

- Travaux février 2024 avec deux bucheronnes !!!
  - dans le respect du contrat d'ORE
  - dans le respect de la forêt et des sols.

- Des visites de suivi de parcelles ont été effectuées par Daniela, en particulier avec un membre du CA et Adam Gibaud du PNRP sur la parcelle de Saint-Chamond et avec un adhérent sur la parcelle de Véranne les Crêts.
- Les contrats d'ORE sont payés par le PNRP, mais il reste les honoraires du notaire.

L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport moral 2023.

2. Présentation et vote du rapport financier 2023

Budget Prévisonnel 2023/Rapport financier 2023

	Prévisionnel	Réel 2023	Différence
REVENU 2023	123 620,00 €	78 502,42 €	45 117,58 €
ADHESION	120,00 €	- €	120,00 €
DON	3 500,00 €	6 622,77 €	3 122,77 €
MECENAT_NUMERAIRE	110 000,00 €	61 393,51 €	48 606,49 €
JURIDIQUE	- €	248,84 €	248,84 €
SUBVENTION	10 000,00 €	10 237,30 €	237,30 €
VENTE	- €	- €	- €
VALORISATION 2023	500,00 €	- €	500,00 €
MECENAT_EN_NATURE_valorisati	500,00 €	- €	500,00 €

	Prévisionnel	Réel 2023	Différence
CHARGES 2023	- 123 191,32 €	- 88 724,86 €	- 34 466,46 €
FRAIS_DE_COLLECTE	- 6 500,00 €	- 3 315,60 €	- 3 184,40 €
FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT	- 29 191,32 €	- 22 895,40 €	- 6 295,92 €
INVESTISSEMENT	- 56 000,00 €	- 60 200,00 €	- 4 200,00 €
JURIDIQUE	- 5 500,00 €	- 2 061,84 €	- 3 438,16 €
TRANSPORT	- 1 000,00 €	- 200,73 €	- 799,27 €
ACTIVITES_FORESTIERES	- 22 500,00 €	- 179,00 €	- 22 679,00 €
DIVERS	- 2 500,00 €	- 210,29 €	- 2 289,71 €
BILAN 2023	928,68 €	- 10 222,44 €	

VALORISATION 2023	500,00 €	- €	500,00 €
MECENAT_EN_NATURE_valorisatic	500,00 €	- €	500,00 €

SUBVENTION	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
Association NDF	10 000,00 €	400,00 €	9 600,00 €
Etat = CAP EMPLOI		2 237,30 €	- 2 237,30 €
Europe 2023			- €
PNR 2023			- €
Région 2023		7 600,00 €	- 7 600,00 €
Total	10 000,00 €	10 237,30 €	- 237,30 €

VENTE	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
Forêts dans le Pilat (Loire) 202	- €	- €	- €
			- €
			- €
Total	- €	- €	- €

MECENAT_EN_NATURE_valoris	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
Collecte 2023	500,00 €	- €	500,00 €
			- €
Total	500,00 €	- €	500,00 €

ADHESION	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
Membre Actif 2023	- €		- €
Membre Bienfaiteur 2023	120,00 €		120,00 €
			- €
			- €
Total	120,00 €	- €	120,00 €

DON	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
Collecte 2023	500,00 €		500,00 €
Forêts dans le Pilat (Loire) 202	1 000,00 €		1 000,00 €
Dons membres actifs	2 000,00 €	1 452,77 €	547,23 €
Membre Bienfaiteur 2023		170,00 €	- 170,00 €
Fondation		5 000,00 €	- 5 000,00 €
			- €
			- €
			- €
Total	3 500,00 €	6 622,77 €	- 3 122,77 €

MECENAT_NUMERAIRE	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
Collecte 2023	110 000,00 €	61 393,51 €	48 606,49 €
			- €
			- €
			- €
Total	110 000,00 €	61 393,51 €	48 606,49 €

JURIDIQUE	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
Impot		13,00 €	- 13,00 €
Notaire		235,84 €	- 235,84 €
			- €
			- €
Total	- €	248,84 €	- 248,84 €

La Trésorière présente et commente le tableau précédent : **détail des recettes et vue générale**

TRANSPORT	Coût prévu	Coût réel	Différence
Divers 2023	- 500,00 €	- 31,62 €	- 468,38 €
IK 2023	- 500,00 €	- 164,21 €	- 335,79 €
Train 2023		- 4,90 €	4,90 €
			- €
Total	**- 1 000,00 €**	**- 200,73 €**	**- 799,27 €**

ACTIVITES FORESTIERES	Coût prévu	Coût réel	Différence
Action de sensibilisation 2023			- €
Formations 2023	- 2 500,00 €	179,00 €	- 2 679,00 €
Travail forestier 2023	- 20 000,00 €		- 20 000,00 €
			- €
Total	**- 22 500,00 €**	**179,00 €**	**- 22 679,00 €**

DIVERS	Coût prévu	Coût réel	Différence
Divers 2023	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €
Restauration 2023	- 1 000,00 €	- 230,29 €	- 769,71 €
Total	**- 2 500,00 €**	**- 230,29 €**	**- 2 269,71 €**

FRAIS_DE_COLLECTE	Coût prévu	Coût réel	Différence
Communication 2023	- 5 000,00 €	- 2 976,00 €	- 2 024,00 €
Divers 2023	- 1 500,00 €	- 339,60 €	- 1 160,40 €
			- €
			- €
Total	**- 6 500,00 €**	**- 3 315,60 €**	**- 3 184,40 €**

FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT	Coût prévu	Coût réel	Différence
Administratif 2023	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €
Frais bancaires 2023	- 200,00 €	- 234,81 €	34,81 €
RC 2023	- 250,00 €	- 253,03 €	3,03 €
Salaire net 2023	- 15 000,00 €	- 11 386,64 €	- 3 613,36 €
Charges sociales 2023	- 11 250,00 €	- 10 116,47 €	- 1 133,53 €
Mutuelle 2023 (nuance 5 MGEN	- 991,32 €		- 991,32 €
Frais location bureau		- 836,10 €	836,10 €
Téléphonie		- 68,35 €	68,35 €
Total	**- 29 191,32 €**	**- 22 895,40 €**	**- 6 295,92 €**

INVESTISSEMENT	Coût prévu	Coût réel	Différence
Forêts dans le Pilat (Loire) 2023	- 55 000,00 €	- 60 200,00 €	5 200,00 €
Matériel 2023	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €
			- €
			- €
Total	**- 56 000,00 €**	**- 60 200,00 €**	**4 200,00 €**

JURIDIQUE	Coût prévu	Coût réel	Différence
Avocat 2023			- €
Impôt 2023		- 59,00 €	59,00 €
Notaire 2023	- 5 500,00 €	- 155,56 €	- 5 344,44 €
Comptable 2023		- 1 847,28 €	1 847,28 €
Total	**- 5 500,00 €**	**- 2 061,84 €**	**- 3 438,16 €**

La Présidente présente et commente les tableaux ci-contre : **détail des dépenses**

Il s'agit de tableaux obtenus à partir de la comptabilité réalisée sur la plateforme Clémentine (prestataire de services). Le bilan comptable annuel pour chaque année civile est fourni par cette plateforme. Celui de 2023 avec les toutes dernières opérations de la fin du mois de décembre, sera disponible courant janvier 2024.

Les comptes sont pratiquement équilibrés avec un déficit largement comblé par la trésorerie dont dispose l'association qui est nettement excédentaire fin 2023.
Les dépenses sont largement ciblées sur le projet de l'association.

La question est posée au sujet des Frais de collecte : il s'agit de tous les outils de communication et de frais divers.
La question est posée de l'impôt sur les parcelles acquises, celui-ci n'est pas très élevé.

Une autre question est soulevée concernant la durée de l'amortissement des forêts ➔ éléments à vérifier avec Clémentine .

- ***L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport financier 2023.***

3. Nouvelle adresse de domiciliation de l'association :

Jusqu'à présent le siège de l'association se trouve encore chez le premier Président de l'association à Véranne :

➔Demande faite en 2023 à la mairie de Bourg Argental pour obtenir une boite postale à la maison des associations : – refus

⇨ Demande à la mairie de Pélussin qui donne son accord.

Nouvelle adresse à valider :

MAIRIE DE PELUSSIN – 2 place de l'HOTEL DE VILLE – 42410 PELUSSIN

- ***L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce point.***

4. Questions diverses

Pas de questions particulières

Pause : Adhésions 2024 si besoin (adhésion courant sur une année complète à partir de l'adhésion)

Résolutions de la Partie 2 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2024

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2024 et présents : 14

La Présidente ouvre la séance « Partie 2 » à 15h30

1. **Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association**

La Présidente explique qu'en raison de convenances personnelles **François COROMPT** a souhaité démissionner de son poste du Conseil d'Administration et de son poste de Secrétaire.
Sa lettre de démission a été remise en main propre à la Présidente et est effective au 13 janvier 2023.

De même pour **Christine KOLODZIEJSKI**, qui a présenté sa démission de son poste au CA. Sa lettre de démission a été remise en main propre à la Présidente et est effective au 13 janvier 2023.

- ***L'Assemblée Générale prend acte de ces démissions.***

2. **Rappel des membres arrivés en fin de mandat des organes de direction de l'association**

La Présidente rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres maximum élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 2 ans.

La Présidente rappelle que 1 personne est arrivée en fin de mandat :

- **Isabelle SOLER** termine son mandat de membre du Conseil d'Administration et de Trésorière

- ***L'Assemblée Générale prend acte de ces fins de mandats.***

2. **Présentation des candidatures et Votes pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration**

En tenant compte des démissions et fins de mandats, c'est à l'élection de 6 nouveaux membres maximum qu'il va falloir procéder pour compléter le Conseil d'Administration actuellement constitué de Marie NOWAK, Denis BRUNETON, Gérald MOURELON et Julie FAURE-LAURENT.

La Présidente rappelle, que dans le cadre de la préparation de cette Assemblée Générale Ordinaire, plusieurs mails ont été envoyés à tous les adhérents pour qu'ils puissent faire part de leur candidature à l'élection du CA .

La Présidente procède ainsi à la présentation des candidatures exprimées à l'élection au Conseil d'Administration :

- **Isabelle SOLER** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, postulerait à un poste au Bureau
- **Anthony LARONZE** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, postulerait à un poste au Bureau
- **Agnès GRANGE** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau
- **Gisèle SOUCHON** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau

La Présidente demande à l'auditoire si quelqu'un d'autre souhaite également présenter sa candidature.

- **Denis MOULIN et Alain VASSELON** se déclarent candidats également à des postes au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postuleraient pas à un poste au Bureau.

Personne d'autre ne se manifestant, Il est procédé à l'élection des 6 nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Le vote s'est exprimé comme suit :

- **Isabelle SOLER** élue Administratrice avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Gisèle SOUCHON** élue Administratrice avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Agnès GRANGE** élue Administratrice avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Denis MOULIN** élu Administrateur avec 14 voix sur 14 exprimées
- **Alain VASSELON** élu Administrateur avec 14 voix sur 14 exprimées

3. Pause pour l'élection du Bureau par le Conseil d'Administration

La Présidente suspend la séance 15 minutes afin de permettre au Conseil d'Administration de se réunir pour élire, en son sein, les membres du Bureau dont l'ensemble des postes est à pourvoir.

4. Présentation du nouveau Bureau 2024

La Président déclare la reprise de l'Assemblée Générale à 16h00. Elle informe l'Assemblée Générale des résultats de l'élection du Bureau à laquelle le Conseil d'Administration a procédé en son sein :

- **Isabelle SOLER** élue Présidente avec 10 voix sur 10 exprimées
- **Marie NOWAK** élue Secrétaire avec 10 voix sur 10 exprimées
- **Anthony LARONZE** élu Trésorier avec 10 voix sur 10 exprimées
- **Julie FAURE-LAURENT** élue Vice-Présidente avec 10 voix sur 10 exprimées

5. **Présentation et vote du budget 2024**
   - Le Budget 2024 a été élaboré. Il est présenté par la Présidente de l'association nouvellement élue Isabelle SOLER qui, conformément aux statuts de l'association, le soumet au vote de l'Assemblée Générale.

Budget Prévisonnel 2024

	Prévisionnel	Réel	Différence
REVENU 2024	139 026,00 €	- €	139 026,00 €
ADHESION	120,00 €	- €	120,00 €
DON	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
MECENAT_NUMERAIRE	125 000,00 €	- €	125 000,00 €
PRESTATION	- €	- €	- €
SUBVENTION	10 406,00 €	- €	10 406,00 €
VENTE	- €	- €	- €

	Prévisionnel	Réel	Différence
CHARGES 2024 -	137 760,00 €	- €	- 137 760,00 €
FRAIS_DE_COLLECTE -	6 500,00 €	- €	- 6 500,00 €
FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT -	38 460,00 €	- €	- 38 460,00 €
INVESTISSEMENT -	56 000,00 €	- €	- 56 000,00 €
JURIDIQUE -	5 800,00 €	- €	- 5 800,00 €
TRANSPORT -	1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €
ACTIVITES_FORESTIERES -	27 500,00 €	- €	- 27 500,00 €
DIVERS -	2 500,00 €	- €	- 2 500,00 €

   - Ce budget est assez ambitieux mais réaliste, il s'appuie sur l'expérience budgétaire de 2023 et des perspectives de financement et de croissance de nos activités.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, ce budget prévisionnel 2024.

6. **Questions diverses**

- Actions de nettoyage des forêts du Pilat : est-ce que ROBIN du BOIS peut organiser des séances de nettoyage de déchets ? Non car l'objet de notre association c'est la gestion des forêts, d'autres associations s'en occupent (Exemple : Le Cercle de PAN : animaux et éventuellement nettoyage). Néanmoins il est toujours possible pour des membres d'organiser ces sorties et de le faire savoir via Facebook.
- Mécénat : est-ce que l'association accepte un financement de mécènes sans considération d'éthique ? (« green washing »). Réponse : non. Il faut noter que jusqu'à présent, les mécènes qui nous ont financé n'ont pas posé de problème de cet ordre. Cependant, il serait utile de définir des critères à ce sujet.
- Par ailleurs, pour le fonctionnement de l'association, un règlement intérieur pourrait en faciliter l'organisation.

Commentaires

- Un seul média Le Réveil du Vivarais a rédigé un article que le mise en place de la fibre optique sur un territoire du PNRP classé Natura 2000.
- Maurice Declerck, Président, propose un rapprochement de ROBIN du BOIS avec son association « Des Pierres et des Hommes » qui s'occupe de répertorier les sites mégalithiques du Pilat souvent présents sous couvert de végétation. Egalement sensibilisé à la présence d'eau sur les parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé la Présidente remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle vient de témoigner aux administrateurs de l'Association et lève la séance à 16h30.

Fait à Pélussin le 13 Janvier 2024.

La Présidente de séance
Julie FAURE-LAURENT

Le Secrétaire de séance
Marie NOWAK